

si je n'aime pas l'amendement que propose le bill, je suis toujours prêt à appuyer un bill qui signale aux Canadiens la nécessité de ne pas engloutir leur argent dans des loteries étrangères, mais de favoriser les loteries canadiennes et le bien-être des Canadiens.

M. E. W. Brunsten (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, celui qui appuie un bill ne saurait guère se dispenser d'en parler.

Nous avons au Canada certaines valeurs spirituelles. Je comprends le point de vue de ceux qui, pour des motifs religieux, vont s'opposer à la présente mesure.

Elle comporte des éléments que je n'aime guère. Je ne suis pas joueur, mais j'achète des billets de sweepstake. Mon argent s'en va en Irlande. En cette matière, comme mon honorable ami à ma droite l'a si bien et si éloquentement fait voir, il faut être réaliste, Les Canadiens aiment à tenter leur chance à l'occasion. La question de l'aide aux hôpitaux ne m'impressionne guère, et je ne crois pas que ce soit ici la question essentielle. Chose certaine, les hôpitaux irlandais doivent être très bien installés.

Ce qui fait l'essentiel du sweepstake, à mon sens, c'est qu'il fournit une occasion de gain personnel. Je ne crois pas qu'il soit possible à la Chambre ou ailleurs de refaire la nature humaine. Puisque nous exportons de fortes sommes à l'étranger—en Irlande, au Mexique et en Australie—j'estime qu'il est temps de reviser notre attitude et de reconnaître que nos compatriotes canadiens veulent une loterie et qu'il faut donc légaliser leur situation. A titre de parrain en second du bill—j'en ai beaucoup discuté avec le premier parrain—j'estime que la présente mesure mérite d'être appuyée, même si certains aspects de la situation qui l'entoure sont un peu troublants. Gardons notre argent chez nous, et si cela doit rapporter des bénéfices à un hôpital, à une institution d'enseignement ou à quelque institution de ce genre, que ce soient nos institutions canadiennes et non les institutions étrangères qui en bénéficient.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, il me répugne de freiner l'ardeur de certains députés qui se sont prononcés pour le projet de loi, mais il y a certaines questions qu'il faudrait signaler, à mon avis. Pendant le débat sur le bill présenté par le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, je me souviens que ceux qui se sont prononcés pour ou contre la mesure ont suscité beaucoup d'enthousiasme. Mais, qu'un plus grand nombre se soit rallié ou non à l'idée, il est évident que la majorité approuve le bill, ce qui n'était pas le cas alors.

Il y a lieu, je crois, de signaler que la question qui se pose en l'occurrence n'est pas, à

mon humble avis, celle de savoir si l'opinion est pour ou contre les jeux de hasard, ou les loteries, mais si l'État devrait être mêlé à cette activité. J'ai devant moi le rapport de la commission royale qui a siégé à la Chambre britannique à ce sujet, et il me semble qu'on y a traité...

M. Winch: Vous le trouverez dans la partie qui renferme les recommandations. Si le député consulte ce chapitre, il trouvera ce qu'il cherche.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Voilà, il s'agit de la page 120, du rapport de la commission royale sur les paris, les loteries et les jeux de hasard, instituée par le Parlement britannique, pour la période 1949-1951. La commission a longuement étudié le point que je tâche de formuler maintenant, c'est-à-dire l'immixtion de l'État dans les jeux de hasard. Ce qui me frappe le plus, c'est que ces gens-là font tous les efforts possibles pour prouver que les recettes qui pourraient découler d'une telle loterie nationale sont habituellement fort exagérées par les tenants d'une telle idée. Ils ont étudié en détail la loterie irlandaise, comme ils l'appellent, et ils ont admis que presque les deux tiers des recettes viennent peut-être du Royaume-Uni, mais ils se sont contentés de dire, pour prouver qu'ils ont raison, que les recettes nettes d'une loterie approuvée par le pays sont grandement exagérées. Voici la conclusion qu'ils tirent, comme l'atteste la page 120:

392. Nous concluons donc qu'il n'y a pas beaucoup à gagner à instituer une loterie nationale et qu'il n'y a aucune raison, dans ce cas en particulier, pour qu'on abandonne le principe général selon lequel il n'est pas bon que l'État prenne la responsabilité de permettre les jeux de hasard.

Des voix: Le vote!

Une voix: Il est six heures.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je propose l'ajournement du débat.

M. l'Orateur: L'honorable député propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

Des voix: Le vote!

Une voix: Il est six heures.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je constate qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Pour rester dans le ton du débat, je ferai remarquer qu'on est arrivé à égalité.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Est-ce que vous refusez de reconnaître qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Je constate qu'il est six heures.